

COMMENT ELABORER SON DOCUMENT UNIQUE



PUBLIC CONCERNE

Dirigeant d'entreprise, Responsable RH, Chargé de prévention des risques, Membres du CHSCT/CSE, toute personne ayant en charge la gestion de la santé et sécurité du personnel.

DUREE

2 jours

MODALITES

2 séances de 7 heures de cours

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les principaux enjeux de la démarche de prévention
- Savoir identifier et hiérarchiser les risques professionnels liés à l'activité de l'entreprise
- Etre capable de formaliser, exploiter et mettre à jour le Document Unique
- Etre capable de décliner un plan d'actions Santé et Sécurité, et exécuter son suivi

PROGRAMME

1. Les fondements et enjeux de la prévention

- Aborder la réglementation (Directive n°89/391/CEE du 12/06/1989, Loi n°91-1414 du 31/12/1991, Décret n°2001-1016 du 05/11/2001)
- Enjeux humains, financiers et législatifs

2. La démarche préalable à l'évaluation des risques

- Engagement de la direction, construire l'organisation
- Les acteurs et moyens
- Associer les salariés

3. L'identification et l'évaluation des risques

- Méthodologie et outils
- Définition des unités de travail
- Identifier les sources de dangers et déterminer les risques
- Etude de cas pratique : simulation et exercices d'évaluation des risques

4. Les étapes de l'élaboration du document unique

- Formaliser le document unique et mettre en place un programme d'actions de prévention adaptées
- Communiquer et suivre son efficacité
- Mettre à jour le document unique

METHODES PEDAGOGIQUES

La démarche est active et participative, basée sur l'échange d'expériences entre stagiaires.

Le rôle du formateur est de permettre à chacun de s'approprier personnellement la formation au moyen de :

- Apports théoriques
- Exercices individuels et en groupe

Un support de cours est remis.

COÛT DE LA FORMATION

- 1 participant.....980 €uros par participant
- 2 à 6 participants.....784 €uros par participant
- Groupe de + de 6 participants..... Nous consulter